

A close-up photograph of a green tree frog with brown and yellow markings, perched on a leaf. The frog is looking towards the right. The background is a blurred green, suggesting a natural habitat. The image is framed with a dark green border that has a diagonal cut-off in the top-left and bottom-right corners.

**BUTS ET OBJECTIFS
CANADIENS POUR
LA BIODIVERSITÉ
D'ICI 2020**

Préambule

Afin d'atteindre leurs résultats à long terme en matière de biodiversité, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont développé les nouveaux buts et objectifs à moyen terme suivants. Ces buts et ces objectifs non-contraignants décrivent les résultats à atteindre grâce aux efforts collectifs d'une variété d'intervenants tant publics que privés dont les actions et les décisions ont un impact sur la biodiversité. Les gouvernements doivent faire leur part mais ils ne peuvent agir seuls.

La mise en œuvre des buts et des objectifs reposera sur une participation significative, pleine et effective des peuples autochtones, incluant les peuples des Premières nations, Inuits et Métis. À cet égard, alors que les connaissances traditionnelles autochtones et l'utilisation coutumière des ressources biologiques sont soulignés plus précisément dans les objectifs 12 et 15, les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des communautés autochtones sont pertinentes aux fins de mise en œuvre de l'ensemble des buts et des objectifs du Canada en matière de biodiversité, tout comme l'est l'utilisation coutumière des ressources biologiques compatible avec leur conservation et leur utilisation durable.

Les collectivités locales, les gouvernements urbains et régionaux, les entreprises et l'industrie, les groupes de conservation et d'intendance, les établissements d'enseignement et scientifiques et les citoyens peuvent tous également apporter leur contribution. Les Canadiens sont invités à s'engager à faire leur part et à partager les résultats de leurs efforts.

BUT A

D'ICI 2020, LES TERRES ET LES EAUX CANADIENNES SONT PLANIFIÉES ET GÉRÉES AU MOYEN D'UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE POUR SOUTENIR LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES CONTEXTES LOCAUX, RÉGIONAUX ET NATIONAUX.

Objectif 1

D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Objectif 2

D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité, et les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.

Objectif 3

D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de rétention, de restauration et de gestion.

Objectif 4

D'ici 2020, les considérations en matière de biodiversité sont intégrées dans la planification municipale et les activités des principales municipalités à travers le Canada.

Objectif 5

D'ici 2020, la capacité des systèmes écologiques canadiens à s'adapter aux changements climatiques est mieux comprise, et des mesures d'adaptation prioritaires sont en cours.

BUT B

D'ICI 2020, LES PRESSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE MÊME QUE LES EFFETS CUMULATIFS SUR LA BIODIVERSITÉ SONT RÉDUITS ET LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DU CANADA SONT PLUS DURABLES.

Objectif 6

D'ici 2020, des progrès continus sont réalisés en matière de gestion durable des forêts du Canada.

Objectif 7

D'ici 2020, les paysages exploités agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.

Objectif 8

D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable de ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestres) par des moyens qui conservent la biodiversité.

Objectif 9

D'ici 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.

Objectif 10

D'ici 2020, les niveaux de pollution dans les eaux canadiennes, y compris la pollution provenant d'un excès d'éléments nutritifs, sont réduits ou maintenus à des niveaux qui permettent des écosystèmes aquatiques sains.

Objectif 11

D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont identifiées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.

Objectif 12

D'ici 2020, l'utilisation coutumière par les peuples autochtones des ressources biologiques est maintenue, de manière compatible avec leur conservation et leur utilisation durable.

Objectif 13

D'ici 2020, des mécanismes novateurs visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont élaborés et mis en application.

BUT C

D'ICI 2020, LES CANADIENS ONT DE L'INFORMATION ADÉQUATE ET PERTINENTE RELATIVE À LA BIODIVERSITÉ ET AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES POUR APPUYER LA PLANIFICATION DE LA CONSERVATION ET LA PRISE DE DÉCISION.

Objectif 14

D'ici 2020, la base scientifique relative à la biodiversité est améliorée et le savoir en matière de biodiversité est mieux intégré et plus accessible.

Objectif 15

D'ici 2020, les connaissances traditionnelles autochtones sont respectées, promues, et lorsque rendues disponibles par les peuples autochtones, informent de façon régulière, significative et efficace la prise de décisions en matière de conservation et de gestion de la biodiversité.

Objectif 16

D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées qui comprend les aires de conservation privées.

Objectif 17

D'ici 2020, des mesures de capital naturel liées à la biodiversité et aux services écosystémiques sont développées à l'échelle nationale et des progrès sont accomplis relativement à leur intégration dans le système statistique national du Canada.

BUT D

D'ICI 2020, LES CANADIENS SONT INFORMÉS SUR LA VALEUR DE LA NATURE ET PARTICIPENT PLUS ACTIVEMENT À SON INTENDANCE.

Objectif 18

D'ici 2020, la biodiversité est intégrée dans les programmes d'études des niveaux élémentaire et secondaire.

Objectif 19

D'ici 2020, plus de Canadiens font des sorties en nature et participent à des activités de conservation de la biodiversité.



N° de cat. : CW66-524/2016F-PDF
ISBN: 978-0-660-04249-7

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.

Photos : © Thinkstock (pages 1 et 4)
© Tyler Lillico (page 2)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016

Also available in English

Canada